

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 28/1275 :**

Maintenance du parc des équipements des cuisines et restaurants scolaires, nettoyage et désinfection des locaux, hottes aspirantes et plafonds filtrants : autorisation de signature du lot n°1

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGURISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VONPINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire  
Acquies de réception en préfecture  
07421974014-20230905-28-1275-DE  
Date de transmission : 11/09/2023  
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°28/1275 : Maintenance du parc des équipements des cuisines et restaurants scolaires, nettoyage et désinfection des locaux, hottes aspirantes et plafonds filtrants : autorisation de signature du lot n°1.**

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour la maintenance préventive et corrective du parc des équipements ainsi que le nettoyage et la désinfection des locaux, hottes aspirantes et plafonds filtrants des cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Saint-Pierre.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 15 mai 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 23 juin 2023 à 15h00 (heure locale).

La consultation est composée de QUATRE (04) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application de L.2113-10 et R.2113-1 du CCP.

**Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur de chaque accord-cadre à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :**

LOTS	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot 1 « Maintenance des équipements des cuisines et restaurants scolaires »	Sans	300 000 € HT
Lot 2 « Maintenance du matériel de nettoyage des cuisines et restaurants scolaires »	Sans	50 000 € HT
Lot 3 « Maintenance du matériel de manutention des cuisines et restaurants scolaires »	Sans	50 000 € HT
Lot 4 « Nettoyage et désinfection des locaux, hottes aspirantes, et plafonds filtrants »	Sans	150 000 € HT

Pour les lots 1, 2 et 3, les prestations sont scindées en **deux (2) volets**, définis de la manière suivante :

- **Volet 1 : Maintenance préventive** (opération d'entretien des équipements)
- **Volet 2 : Maintenance corrective** (opération de réparation des équipements).

La durée de chaque lot est de quatre (04) ans à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le vendredi 28 juillet 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères de jugement énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre – 60 points et valeur technique de l'offre – 40 points), **l'offre de l'entreprise SARL SERVITECH OI pour le lot n°1 « Maintenance des équipements des cuisines et restaurants scolaires ».**

Les lots n°2, 3 et 4 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité. En effet, aucune candidature n'a été remise pour ces trois lots.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230905-28-1275-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2023  
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire : 281 6156 23  
RE23000059

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :**

- De L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le lot n°1 sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

